



## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVIS GENERAL SUITE AU DIAGNOSTIC

### **PROPRIETAIRE :**

Nom et prénom : Monsieur PRITCHARD Graham  
Adresse : 21 Bond Street – MID GLAMORGAN CF 44 – 7 HA / RU.

### **Terrain et immeuble :**

Adresse : Le Brugen – 24220 BEYNAC ET CAZENAC.  
Référence cadastrale: Section A, n° 2243  
Nombre de chambres : 4  
Nombre d'occupants : 3  
Type d'occupation : à l'année.

### **FILIERE EXISTANTE :**

#### *Type de Prétraitement :*

- Fosse septique toutes eaux de 4 m<sup>3</sup>
- Ventilation : Aucune
- Date de la dernière vidange : 2010.

#### *Type de Traitement :*

- Tranchée d'épandage de  $\approx$  40 ml
- Tranchée d'épandage sur une partie des eaux grises, de linéaire inconnu

Date d'installation : 1992 / Da Silva.

### **AVIS SUITE AU DIAGNOSTIC :**

Date du contrôle : le 8 octobre 2014  
Personne rencontrée sur le terrain : Le propriétaire  
Technicien en charge du dossier : David Guigue  
Type et date du dernier contrôle existant : Inconnu.

Atteintes aux principes généraux des arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012 :

- à la salubrité publique : NON
- au milieu hydraulique superficiel ou souterrain : NON
- à la santé et la sécurité des personnes : NON

*Autres informations :*

- Aucun tampon ou regard sur le terrain ne permet de vérifier la nature exacte du traitement (type, implantation et dimensionnement) ;
- Une mauvaise ventilation de la fosse peut entraîner à terme une dégradation de l'étanchéité via la formation d'acide sulfhydrique ;
- Mode de traitement vétuste, sommaire, sous dimensionné, mais fonctionnant correctement compte tenu du flux de pollution à traiter ;
- Filière de traitement très profonde
- Aucune nuisance apparente

*Autre critères de décision :*

Installation incomplète	oui	non	■
Installation sous dimensionnée :			
Sur les ouvrages de prétraitements	oui	non	■
Sur l'ouvrage de traitement :	oui	■	non
Tampon ou regard sur le terrain permettant de vérifier l'exactitude du présent descriptif :			
Sur les ouvrages de prétraitements :	oui	non	■
Sur l'ouvrage de traitement :	oui	non	■

**Avis sur l'installation :**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012

Conforme

Non conforme      ■

**Prescriptions d'entretien et/ou de travaux :**

- Retrouver et dégager les tampons de visite
- Vidanger les ouvrages de prétraitement
- Piquage d'une ventilation secondaire sur la fosse
- Si à terme des nuisances apparaissent sur la filière de traitement, les techniciens du service du SPANC peuvent être sollicités pour réaliser une visite et vous proposer des conseils techniques en matière de réhabilitation au 05.53.31.90.27.

Dans le cadre d'une vente, l'avis non conforme entraîne obligatoirement une obligation de réhabilitation de la filière. Les techniciens du service du SPANC peuvent être sollicités au 05.53.31.90.27 pour vous accompagner dans cette démarche

Pour le Président et par délégation  
Frédéric TRAVERSE  
Vice-président